

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2320

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 47

Au début de l'alinéa 4, substituer au mot :

« excluant »,

Les mots :

« qui exclue ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.